

Au Comité législatif chargé du projet de loi C-32,

1. Je souhaite joindre ma voix à toutes celles qui insistent pour que le projet de loi C-32 soit amendé de sorte que les dispositions sur l'utilisation équitable l'emportent sur la protection des serrures numériques. Interdire le contournement lorsqu'il n'y a pas de violation du droit d'auteur élimine la notion de droit d'usage que le projet de loi est censé maintenir. Cela est impossible à appliquer à la plupart des technologies modernes, comme les DVD et les disques Bluray.

2. Mais surtout, je recommande fortement au Comité de veiller à ce que soit ajoutée une disposition permettant le réexamen des dispositions sur les serrures numériques tous les 2 à 3 ans. Aux États-Unis, la loi intitulée *Digital Millenium Copyright Act* contient une telle disposition et, l'an dernier, elle a permis aux Américains de contourner les technologies visées par le projet de loi C-32 qui, en toute logique, devrait être une mesure législative plus récente. En l'absence de telles dispositions, il n'existe aucun moyen pour assurer la souplesse des lois canadiennes régissant les technologies en constante évolution, surtout si on les compare aux lois américaines et à celles de la plupart des pays. Il faut amender le projet de loi en ce sens, peu importe les autres amendements qui y seront apportés.

3. Les serrures numériques ne servent pas à protéger le droit d'auteur, elles créent la rareté artificielle des produits numériques. Cela va à l'encontre non seulement du droit des utilisateurs qui seront restreints à certaines technologies, mais aussi de la nature du libre marché. La surprotection des serrures numériques prévue dans le projet de loi n'est rien de plus qu'une tromperie du secteur et cela ne devrait pas constituer le fondement de nos lois.

4. Quelle que soit la décision prise, le seul moyen qui permettrait à la loi canadienne sur le droit d'auteur de suivre dans l'avenir l'évolution turbulente et imprévisible de la technologie, c'est d'en prévoir l'examen régulier. Je vous remercie de l'attention portée à mes observations.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Jesse Betteridge